

ORIGINAL an: [redacted]

CM

Kopie an:

166 158 152 164

T é l é g r a m m e No 95

Beyrouth 9.12.1974 12h15

*GE wird wohl von uns beantwortet. Die Antwort ist in den Anlagen. Text wurde am 16.12.90.12. e- hundert bis Ben*

*10.12. Nu*

*von mir. E*

Politique

B e r n e

an	NU GETIN/IN		
Datum	10.12		16.12.90
Von	Nu	ge/m	✓
EPD	10 DEC. 1974		
Ref.	0.734.40.1/11.1		

URGENT

J'ai conféré avec Roch au sujet de l'intervention syrienne dans l'affaire de la réduction de la cotisation à l'UNESCO.

1° Les syriens attendent maintenant réponse définitive sur la positions suisse. Roch a eu très nette impression qu'explication budgétaire (économies) satisferait les syriens. Cas contraire, ils prendront les mesures annoncées et chercheront en faire prendre par les autres pays arabes. La nature exacte des mesures est impossible à prévoir, mais si comme il-y-à tout lieu de craindre le but recherché est l'intimidation contre des pays tentés de suivre l'exemple suisse, celles-ci pourraient être très sévères. En particulièrement il est fortement à craindre que les grands contrats (env. 100 millions francs) avec Bühler, (silos) et Sulzer (métiers à tisser) soient victimes de représailles. L'exemple du boycott des Pays-Bas montre que le prétexte de mesures de ce genre peut-être tout à fait futile et sans rapport avec les conséquences pour les pays arabes, où pour nous. Au surplus, ne représentons pas pour la Syrie un partenaire indispensable. Il serait utile que les firmes concernées soient informées et entendues au sujet cette affaire.

2° Selon votre réponse à Roch du 7.12.74, l'argument économies peut apparemment pas être utilisé pour justifier la décision du parlement.

E . 4 8 2 7

9.12.1974 17h05 -t-

./.



Il est dès lors nécessaire de prévoir une série de démarches visant à prévenir des décisions précipitées de la part de la Syrie.

1) J'ai l'intention me rendre à Damas pour m'entretenir avec Rafii au MAE, sur le problème, mais seulement pour m'informer et sans lui donner pour moment la réponse à la question posées.

Je préfère garder entretien avec le ministère pour une phase ultérieure.

2) Je suggère que sur la base du résultat de l'entretien avec Rafii Chef département convoque ambassadeur Syrie et lui expose notre position.

3) Je retournerais alors à Damas pour une audience chez ministre Khaddam. Roch suggère comme variante que haut-fonctionnaire du département peut-être le secrétaire général se rende Syrie. Il est persuadé que le geste serait apprécié à Damas. Reviendrai sur ce point après savoir vu Rafii.

Pourrait être envisagée comme une satisfaction aux syriens la déclaration du CF affirmant que la décision du parlement n'est pas dirigée contre les arabes. Ne me cache pas des  difficultés à rédiger une déclaration acceptable à la fois pour Damas et pour parlement et l'opinion publique helvétique.

3° L'affaire se place dans le contexte d'une série de critiques à l'égard de la Suisse manifestée par la déclaration du porte-parole de la ligue arabe du 2.12.74, l'affaire du banquet Golda Meir ainsi que celle des biens juifs. Comme indiqué plus haut la Suisse semble avoir été choisie comme exemple pour décourager les pays tentés d'en faire autant. Signes de mécontentement se manifestent déjà à leur égard, comme montre interview Ismael Fahmi à journal hollandais du 6.12.74.

4° La Syrie se place sur point de vue à mon avis parfaitement exact que les décisions parlementaires engagent la responsabilité notre pays et que le gouvernement ne peut s'en décharger disant qu'il y était oppose. Dubois.

Ambasuisse